

**Mémoire présenté par (L'AGECA)  
l'Association des étudiants et étudiantes du  
Collège Ahuntsic dans le cadre des  
consultations publiques de l'Autorité des  
marchés financiers (AMF) sur le dossier des  
assurances collectives étudiantes.**

Automne 2022

**SOUS LA DIRECTION DE :**

**Max Fleurentin, président de l'AGECA**

**RECHERCHE, RÉDACTION ET CORRECTION**

██  
██  
██

### **Présentation :**

L'association générale étudiante du cégep Ahuntsic est un organisme à but non lucratif (OBNL) dûment accrédité en vertu de la *Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou étudiants*. L'AGÉCA regroupe aujourd'hui entre 8000 et 9000 membres a été créé en 1968 en vue de protéger, défendre les droits, les intérêts sociaux, politiques, interculturels, pédagogiques, professionnels de ses membres et ce par tous les moyens légaux mis à sa disposition. L'AGÉCA est, devant la loi, reconnue comme étant la seule représentante de la communauté étudiante du cégep Ahuntsic. Il s'agit de la plus grande association étudiante collégiale francophone sur l'île de Montréal.

### **La démocratie au cégep Ahuntsic.**

L'AGÉCA est au service de ses membres. À travers toutes ses actions, elle se veut la porteuse du message des étudiants et étudiantes du cégep Ahuntsic. Son mandat premier en tant qu'association étudiante est de défendre les droits et intérêts de ses membres. Elle organise plusieurs Assemblées générales et plusieurs instances afin de permettre à ses membres de s'exprimer librement et de prendre position sur enjeux auxquels fait face l'AGECA. L'AGECA est aussi coordonnatrice de toutes activités étudiantes au sein du cégep Ahuntsic. Elle assure la bonne communication entre ses membres. Elle représente aussi ses membres auprès des différentes instances du cégep. Elle souhaite assurer un financement stable pour l'ensemble des activités, des bourses et des services du cégep Ahuntsic. Elle encourage la réussite, valorise l'autonomie étudiante et offre des services d'assurance collective à ses membres.

### **Association générale étudiante du collège Ahuntsic : AGECA**

9155 rue Saint-Hubert  
Montréal, Québec  
H2M 1Y8  
Tel. [REDACTED]  
[info@ageca.qc.ca](mailto:info@ageca.qc.ca)

## **Introduction :**

L'association générale étudiante du cégep Ahuntsic (AGECA) souhaite d'abord s'excuser auprès de l'autorité des marchés financiers (AMF) concernant les délais d'envois de ce mémoire. Nous jugeons pertinent de vous informer que ces délais d'envois sont dus à la relocalisation de nos locaux, aux changements sur notre exécutif. Les délais n'expriment en rien une mauvaise volonté de la part de l'Association.

Pour les membres de l'AGECA, les assurances collectives étudiantes offertes par l'Alliance pour la santé étudiante au Québec (ASEQ) sont devenues des réalités importantes, nécessaires et bénéfiques pour le campus. L'AGECA est la plus grande association étudiante collégiale francophone sur l'île de Montréal et elle se doit d'exprimer démocratiquement l'avis de plus de 8,000 membres. Maintenant que nous (les membres de l'exécutif) avons eu l'occasion de consulter nos diverses instances, au début de cette session, nous sommes en mesure de faire des propositions concrètes dans le cadre de cette consultation. Il est important pour nos membres d'exprimer notre point de vue sur la question.

Ce mémoire est divisé en trois sections. Dans la première, vous trouverez l'historique encadrant la mise en place du régime et la diffusion de ce dernier. Dans la seconde, vous trouverez l'évolution du régime depuis les dernières années et les avantages pour notre association. Dans la dernière section, vous trouverez notre argumentaire et nos propositions.

Pour l'AGECA, faire connaître les couvertures et services de l'ASEQ à ses membres est une priorité. À chaque session, cycliquement, les étudiants.es ont des questions et des incertitudes concernant leurs assurances. L'association, via tous ses moyens de communication et ceux du Collège Ahuntsic, s'applique à communiquer les dates importantes et les détails des couvertures. Néanmoins, dans ce processus de communication, l'AGECA souhaite que des efforts supplémentaires puissent être faits.

Nous considérons que l'AMF devrait modifier ses réglementations afin d'ajouter et d'assurer l'existence de nos assurances collectives étudiantes. En légitimant l'existence et en assurant l'existence de nos assurances collectives, nous pourrions justifier l'ajout de moyens d'action supplémentaires auprès des partenaires impliqués dans la diffusion de ces informations.

Autrement, bien que l'AGECA et l'ASEQ remplissent leurs obligations communicationnelles, les autres partenaires (les directions concernées) pourraient ne pas se sentir légitimes de donner un effort communicationnel supplémentaire. Il est donc important que l'AMF assure l'existence du régime, afin de donner les moyens aux associations d'en faire plus. Par exemple, l'AGECA souhaite continuer de collaborer avec les instances de la direction du Collège Ahuntsic pour rendre les informations concernant les assurances plus accessibles.

Nous espérons que la voix des membres de l'AGECA sera entendue par votre organisation et que les assurances collectives de l'ASEQ pourront continuer d'offrir des couvertures d'assurances collectives à nos milliers d'étudiants.es. Vous conviendrez qu'il est de plus en plus nécessaire, à notre époque, de bénéficier des couvertures d'une assurance collective et d'en apprendre la gestion. Pour nous, il s'agit d'un apprentissage bénéfique pour le futur de notre campus.

### **Section 01 : Historique encadrant la mise en place du régime, le fonctionnement et la diffusion de ce dernier.**

L'historique de notre affiliation est récent. Les régimes furent mis en place à partir de la session d'Hiver (Mars) 2019 et les couvertures offertes furent largement bonifiées depuis. Avant l'instauration du régime de l'Alliance pour la santé étudiante au Québec (ASEQ), l'AGECA souhaitait bonifier ses cotisations afin d'assurer un meilleur financement pour les étudiants.es qui vivaient des difficultés financières.

Déjà, en hiver 2017, les étudiants.es réuni.es en Assemblée générale annuelle de l'AGECA, exprimaient des situations financières difficiles, des problèmes d'accès aux services de santé (soins dentaires, soins ophtalmiques, etc.), évoquaient aussi des besoins grandissant en santé mentale et critiquaient l'accessibilité aux ressources de notre cégep.

Pour donner suite à la situation, l'AGECA proposa alors à ses membres l'idée d'une assurance collective pouvant répondre à leurs inquiétudes. Dans une consultation électronique, menée sur Omnivox du 21 août au 15 septembre 2017, 2200 des 2674 répondants.es (82,30%) étaient en faveur de l'implantation d'une assurance santé et dentaire.

À la suite du sondage, L'Association a entrepris l'organisation d'un référendum d'adhésion à l'ASEQ, entre le 19 et 25 septembre 2018, 1137 personnes se sont prononcé : 910 personnes (80,30% des répondants) étaient en faveur de l'implantation d'une assurance collective via l'ASEQ.

L'AGECA autorisa alors le Collège Ahuntsic à prélever le montant relatif à l'assurance à même les frais d'inscriptions. Les démarches administratives furent alors entreprises avec la direction générale du cégep et avec l'ASEQ, afin de mettre en place les services d'assurances et définir les responsabilités des intervenants.

Depuis le départ du projet, l'ASEQ et l'AGECA collaborent efficacement avec les diverses instances de direction du cégep. Les affaires étudiantes du Collège Ahuntsic considèrent l'ASEQ comme un partenaire fiable et considèrent que les couvertures d'assurances sont une valeur ajoutée pour notre cégep. Elles permettent véritablement d'avoir des impacts positifs concrets (tel que l'accessibilité aux soins de santé) dans la vie des étudiants.

Au cégep Ahuntsic, où la situation financière, physique et psychologique de la population étudiante est préoccupante<sup>1</sup>, le fait d'offrir des couvertures d'assurances à une large majorité des étudiant.es facilite leur parcours scolaire, leur vie sociale et allège le risque de précarité financière.

Lors du paiement des frais de scolarité, le Collège Ahuntsic fournit une facture détaillée sur laquelle figure les frais d'assurance collective qui y sont clairement indiqués. De plus, sur le site Web du cégep, dans la section des « droits d'admissions et d'inscription » les divers frais d'assurances sont détaillés. De ces faits, la personne inscrite sait qu'elle paye ces frais pour bénéficier des couvertures de l'assurance collective.<sup>2</sup>

L'AGECA fait aussi la promotion des dates importantes via les réseaux sociaux et l'ensemble de ses moyens de communication. Le Collège Ahuntsic s'assure de transmettre la liste des membres inscrits.es, en début de session à l'AGECA, afin de pouvoir envoyer la liste complète à l'ASEQ.

Bien que l'adhésion à l'assurance collective soit automatique, elle n'est pas obligatoire pour nos membres. Ceux et celles qui sont déjà couverts.es par une assurance privée soit de leurs parents, leur employeur ou leur conjoints.es peuvent exercer leur droit de retrait ou effectuer un changement de couverture. L'ASEQ s'occupe des droits de retraits et communique les dates à l'AGECA, qui transmet l'information au Collège Ahuntsic.

---

<sup>1</sup> Rapport final de l'enquête nationale sur la condition étudiante au collégial 'Derrière ton Écran' (FECQ 2021) / Rapport PIECE : Projet intercollégiale d'étude sur le consentement l'égalité et la sexualité (Oct 2020)

<sup>2</sup> <https://www.collegeahuntsic.qc.ca/admission-et-inscription/>

L'ASEQ fait parvenir le NIP et les informations des étudiants.es par la poste à ceux-ci, précisant sur l'enveloppe de ne pas la jeter, à l'adresse de la facturation. Puisque l'AGECA n'a pas d'accès à la messagerie interne Omnivox du Collège ni aux adresses courriel de ses membres, elle n'est pas en mesure de transmettre ces informations par voie électronique. Néanmoins, sous autorisation, les réseaux sociaux et les moyens de communication du Collège Ahuntsic peuvent être mis à notre disposition et il existe d'ailleurs plusieurs espaces où l'information se retrouve sur le site du cégep.<sup>3</sup>

L'ASEQ tient un kiosque d'information par l'entremise de l'AGECA à toutes les sessions pour les rentrées scolaires. L'ASEQ fournit le matériel d'information. L'ASEQ se présente physiquement sur le campus, pour présenter à nos instances les chiffres de l'année précédente et peut soumettre, au besoin, des projets de bonifications qui pourraient mieux répondre aux besoins de nos membres.

L'ASEQ s'occupe des réclamations et rend à la disposition de nos membres, un centre d'appel, un clavardage en ligne et alloue un espace spécifique sur leur site pour notre association avec les détails de la couverture spécifique de l'association. Depuis l'implantation du régime, l'AGECA n'a reçu aucune demande de reconsidération d'affiliation.

## **Section 02 : Évolution du régime depuis les dernières années et avantages pour l'AGECA.**

Le régime de l'alliance pour la santé étudiante au Québec (ASEQ) a évolué positivement depuis son implantation. En excluant la première année, nous pouvons conclure que la connaissance et la proportion de nos membres qui utilisent l'assurance augmente considérablement, année après année.

Le prix payé par session, pour l'année 2022-2023, est annuellement divisé en deux versements. Les frais apparaissent au compte de frais de scolarité des étudiant.es. Les frais de 103,00 \$ couvrent la période du **1er septembre 2022 au 31 août 2023** (s'ils sont toujours aux études à la session d'hiver) et se divisent comme suit <sup>4</sup>:

---

<sup>3</sup> <https://www.collegeahuntsic.qc.ca/notre-college/nouvelles/assurances-sante-et-dentaire-pour-tous-les-etudiants-du-regulier>

<sup>4</sup> [https://aseq.ca/rte/fr/wwwsanteetudiantecom\\_Ahuntsic\\_Co%C3%BBt\\_Co%C3%BBt](https://aseq.ca/rte/fr/wwwsanteetudiantecom_Ahuntsic_Co%C3%BBt_Co%C3%BBt)

« Il s'agit d'un Régime d'une durée d'un an. Les étudiantes et étudiants qui désirent le conserver y seront donc inscrits pour un an. Seulement, les nouvelles étudiantes et nouveaux étudiants à la session d'hiver pourront faire une demande de retrait à cette session.

	Session d'automne	Session d'hiver	Total annuel
<b>Santé</b>	16,50 \$	25,50 \$	42,00 \$
<b>Dentaire</b>	25,50 \$	35,50 \$	61,00 \$
<b>Santé et dentaire</b>	42,00 \$	61,00 \$	103,00 \$

Ils ou elles devront suivre les mêmes modalités de retrait et soumettre leur demande durant la période de retrait et de changement de couverture du **14 janvier au 14 février 2023**. Les étudiants peuvent donc, ensuite, se retirer de l'assurance. Le fait que les frais soient facturés par session, atténuent les frais qui doivent être payés par la personne assurée et distribuent le risque à l'ensemble du groupe plutôt que sur un individu. »

Les services et couvertures de L'ASEQ s'amorcent officiellement, au Collège Ahuntsic, en 2019-2020. Lors de la première année du régime<sup>5</sup>, les membres ont fait pour 32 238,59\$ en réclamations pour les couvertures de santé et 75 042,94 en réclamations pour les couvertures dentaires.

Lors de l'année 2020-2021, les réclamations santé augmentaient<sup>6</sup> à 54 791,81\$ pour les couvertures santé et 112 984,50 pour les couvertures dentaires. Il s'agit d'un gain de 22 556,22 \$ en santé et 37 941,55\$ en dentaire. Pour faire suite à ces chiffres, une première bonification fut décidée par nos instances démocratiques, afin d'ajouter un régime d'assurance voyage incluant les modifications relatives au Covid-19.

En 2021-2022, en retour de la pandémie, les réclamations augmentent encore<sup>7</sup>. Les réclamations santé s'élèvent à 65 754 \$ et à 123 733 \$ pour les réclamations dentaires. Il s'agit d'un gain de 10 962,19\$ en santé pour 10 748,50\$ en dentaire. La même année, une seconde bonification fut proposée par nos instances afin d'ajouter plusieurs couvertures :

<sup>5</sup> Informations fournies par l'ASEQ

<sup>6</sup> Ibid.

<sup>7</sup> Ibid.

médicaments 2<sup>e</sup> payeur (Contraceptif, Anti-Dépresseur, Neurostimulant, Épipen, Couverture étudiante Diabétique), augmentation couverture dentaire à 50% (Basse et Extraction), amélioration du programme mieux-être, une couverture en hormonothérapie et des couvertures en soins de santé visuelle.

Nous sommes donc en mesure de dire qu'après trois ans, l'utilisation des couvertures santé et dentaire ne cesse de croître. Les communications ne cessent de s'améliorer. Nos membres sont de plus en plus satisfaits des services. Notre association bénéficie de l'ouverture de l'ASEQ à offrir de meilleures couvertures pour nos membres et l'AGECA se doit de consulter ses membres avant de prendre une décision. Ainsi, l'AGECA parvient à démocratiser ses couvertures d'assurances afin d'inclure efficacement l'avis de ses bénéficiaires quant à leur développement.

En 2022-2023, L'ASEQ ajoutait la possibilité de faire des retraits permanents aux retraits annuels, pour que nos membres qui ne souhaitaient pas devoir renouveler ou se désabonner annuellement n'aient plus besoin de le faire.

Concernant les droits de retrait<sup>8</sup>, les chiffres montrent une réduction du nombre de personnes retirées avec les années. En 2019, uniquement 658 retraits (9,07%). En 2020, 482 retraits (6,26%). En 2021, 339 retraits (4,46%). En 2022 : 320 retraits (4,50%) et la période de retrait sont toujours ouverts. Nous pouvons donc dire que pour l'AGECA, depuis trois ans, voit de moins en moins de retrait.

Pour notre association étudiante, les couvertures d'assurances collectives de l'ASEQ, facilitent beaucoup la gestion financière de l'AGECA. En effet, en facturant une assurance collective aux membres, l'association parvient à se libérer plusieurs dizaines de milliers de dollars. Ces sommes étaient autrefois utilisées dans les postes budgétaires désignés pour l'aide d'urgence visé aux étudiants.es. Ces postes budgétaires servaient à pallier pour des membres qui n'avait pas les moyens d'aller chez le dentiste, un autre professionnel de la santé où vivaient des situations financières difficiles.

Les demandes d'aides d'urgences ont donc grandement diminué avec les années du régime, passant d'un poste budgétaire de 25,000\$ en 2016-2017 à un poste budgétaire de 5,000 \$ en 2021-2022.

---

<sup>8</sup> Informations et données fournies par l'ASEQ

L'ensemble de l'argent ainsi épargné par l'association permet d'offrir d'avantages de commandites, de bourses et de partenariats parascolaires afin de bonifier la réussite scolaire au cégep. À titre d'exemple, nous contribuons à la hauteur de 25,00\$ aux programmes de bourses de la fondation du Collège et offrons un financement de 15,000\$ aux diverses équipes sportives. Il s'agit de projets financiers qui ne seraient pas possibles sans l'apport des couvertures d'assurances offertes via l'ASEQ.

Les assurances collectives offertes sont aussi très avantageuses pour nos centaines d'étudiants.es athlètes. Le Collège Ahuntsic investi beaucoup de ressource dans ses multiples équipes sportives. Ces étudiants.es athlètes ont déjà dix (10) rencontres gratuites en physiothérapie annuellement, avant de devoir payer. Afin d'atténuer le coût de ces rencontres pour le service des sports, la couverture en physiothérapie de l'ASEQ permet aux athlètes atteints d'une blessure grave de pouvoir poursuivre leurs traitements à 40\$ la séance.

Les étudiant.es athlètes peuvent donc se prémunir de la couverture offerte de 400\$, à partir de la onzième (11)<sup>e</sup> séance, pour des séances additionnelles. L'athlète paye donc moins pour des traitements en physiothérapie et en obtient plus. L'AGECA souhaite aussi étendre cette couverture à l'ensemble de ces membres d'ici les prochaines années.

Ces assurances collectives permettent donc à l'AGECA et ses partenaires de libérer des sommes importantes pour mieux remplir leurs missions. Elles permettent un coût moindre pour nos membres et les chiffres des dernières années prouvent l'adhésion et la volonté de nos membres et de notre association d'aller encore plus loin et d'offrir encore plus de couvertures pour nos membres. Pour l'AGECA et ses instances démocratiques, il faut que des actions concrètes soient mises en place afin de garantir nos couvertures à travers le temps et conserver leurs aspects démocratiques et collectifs.

### **Section 03 : Argumentaire et propositions.**

Depuis le début des consultations de l'AMF, en juin 2022, l'AGECA retient plusieurs questionnements et critiques de la part de votre organisation que nous nous devons de répondre. D'abord, vous considérez que nos membres ne sont pas suffisamment au courant de leurs couvertures et qu'ils adhèrent à une assurance à leur insu. Le système d'adhésion automatique, lors de l'inscription, cause des questionnements légaux.

Ensuite, vous considérez aussi qu'il serait envisageable de faire de nos couvertures d'assurances des services d'assurances à adhésion individuels (opt-in) plutôt que de continuer de fonctionner avec l'assurance à adhésion collective (opt-out).

Dans le premier cas, pour l'AGECA, la communication des informations liées aux dates peut changer d'années en années. L'AGECA est ouverte, comme toujours, à soutenir davantage ses efforts pour informer ses membres de leurs droits et obligations étudiantes. Par exemple, il serait possible d'inclure un message automatique sur Omnivox, plusieurs fois par session, rappelant les dates importantes de retrait et de modification. Il serait aussi possible d'ajouter les dates importantes sur nos calendriers scolaires. Avec l'utilisation des réseaux sociaux et la capacité que nous avons de rejoindre nos membres sur ces derniers, il est aussi possible de s'assurer de transmettre les périodes de retrait ou de changement de couverture, d'ailleurs cette mesure est déjà en place.

L'AGECA est aussi ouverte à pouvoir collaborer davantage avec le Collège Ahuntsic afin de créer davantage d'espaces virtuels et physiques alloués à la diffusion des informations concernant les dates de retrait et de modification de couverture. Notamment, l'AGECA serait en faveur que le lien du site internet de l'ASEQ soit ajouté en bas de page aux informations liées à la facture étudiante détaillée disponible sur la plateforme Omnivox.

Pour éviter cette situation, il serait préférable de proposer ou d'imposer d'autres balises de retrait. Il suffirait d'imposer des balises de retrait annuel ou de retrait permanent du régime, ces balises étant déjà prévu par l'ASEQ. Un membre pourrait donc se retirer définitivement ou se retirer annuellement.

Dans le second cas, nous sommes d'avis que d'invalider définitivement la notion collective de nos assurances renvoie à invalider les raisons même pour lesquelles nous y adhérons. Pour nous, il est préférable que le risque soit distribué à l'ensemble de nos membres plutôt que sur les membres individuellement. Ainsi, nous assurons un coût de police d'assurance équitable pour nos membres et permettons à des milliers d'étudiants.es de pouvoir avoir accès à des services de santé grâce à une assurance à moindre coût. Pour l'AGECA, le fait de pouvoir s'assurer l'assurance de presque 9,000 étudiants.es annuellement, à un coût équitable offrant des bonnes couvertures, pèse plus dans la balance que le droit d'une minorité de s'en retirer.

L'AGECA considère qu'un système d'adhésion volontaire (opt-in) ne conviendrait pas à la population étudiante du Collège. L'adhésion automatique permet à des milliers d'étudiants.es d'obtenir une assurance et d'en bénéficier sans contrainte supplémentaire,

sans examen médical et avec l'unique obligation de respecter les dates de retrait.

L'adhésion individuelle risque de décourager l'accès à l'information (donc l'adhésion) des populations étudiantes du cégep Ahuntsic, qui sont déjà vulnérables et précaires. L'adhésion individuelle risque de faire reculer l'AGECA à la situation de 2017, risque de réduire les personnes qui vont adhérer et risque d'augmenter les primes d'assurances. Pour l'AGECA, répartir le risque sur le groupe plutôt que sur l'individu est une pratique logique et responsable d'un point de vue financier et social.

L'AGECA considère qu'il serait préférable et viable pour l'AMF de revoir sa réglementation par rapport aux assurances collectives étudiantes, de manière à protéger le droit des associations étudiantes à souscrire à des couvertures collectives par l'ajout de l'adhésion automatique (opt-out). La reconnaissance de l'adhésion automatique permettrait d'émettre des balises et d'assurer la légitimité d'actions supplémentaires, notamment pour une communication obligatoire sur divers niveaux.

Nous restons convaincus que les risques liés à l'invalidation de nos assurances collectives nuiront aux efforts collectifs déjà entrepris afin d'améliorer la condition étudiante. Les services d'assurances offerts, dans leur format actuel, ont un impact positif concret sur la santé physique et mentale de nos étudiants.es.

En faire une assurance individuelle risque de placer des milliers d'étudiants.es dans une situation précaire. En garantissant le droit à nos associations d'offrir des services d'assurances collectives à nos membres, vous aurez un impact positif concret sur l'avenir l'ensemble des services que nous donnons à nos membres.

### **Conclusion :**

Nous pouvons donc conclure de ce mémoire que pour notre cégep, les assurances sont bénéfiques, utiles et nécessaires. Nos assurances collectives permettent d'assurer une couverture santé, dentaire, vision, voyage, équivalente pour tous les membres et leur permettent démocratiquement de s'exprimer sur leurs bonifications. Les membres font de plus en plus de réclamations et le pourcentage de retrait reste très bas, année après année.

L'AGECA est ouverte à collaborer afin de mettre sur pied des nouvelles stratégies de communication afin de faire la promotion : des modalités, des dates de retrait et de modifications des couvertures d'assurances. Toutefois, notre association considère que toute modification au régime actuel d'adhésion automatique vers une l'adhésion

volontaire (opt-in) et que l'idée d'ajouter une seconde date de retrait serait néfastes pour nos membres.

En affirmant l'existence de nos assurances collectives dans vos réglementations, nous serions en mesure d'avoir des moyens d'actions supplémentaires auprès de notre population étudiante. Déjà, d'ici 2025, le milieu collégial prévoit une importante affluence d'inscriptions provenant du secondaire d'ici les prochaines années.<sup>9</sup>

Cet affut massif d'étudiants.es du secondaire, qui commence en ce moment même, posent des défis majeurs à nos institutions collégiales. Les ressources d'aides aux étudiants.es dans nos institutions, bien que bonifié dans les dernières années, peine encore et toujours à offrir des services de qualité pour l'ensemble des étudiants.es.

À cet affut s'ajoute la tendance selon laquelle de plus en plus d'étudiants du secondaire travaillent pendant l'année scolaire. Une enquête accablante sur le travail des élèves du secondaire par le centre ECOBES<sup>10</sup> démontre qu'à Montréal, 27% des élèves du secondaire travaillent pendant leurs études. À cet affut s'ajoute la tendance selon lesquelles les étudiants.es ont des besoins grandissants en termes de santé physique et mentale.

Cette tendance s'accroît au Collège Ahuntsic où une grande majorité d'étudiants.es décroche pour des raisons financières, psychologiques ou de santé.<sup>11</sup> Cette situation cause un déphasage important chez notre clientèle étudiante allant jusqu'à retarder leurs diplomation et parcours scolaires. Il est important de noter le lien entre la diminution des résultats scolaires et le nombre d'heures travaillées. Les étudiants ne peuvent se permettre de travailler d'avantage, en ce sens les assurances collectives assurent aux membres une certaine stabilité financière et diminue les chances de voir les résultats scolaires chuter en raison de dépenses excessives liées à des problèmes d'accès aux soins de santé (ex. psychologue, dentiste, etc.), le cas échéant.

Afin de trouver des manières d'y répondre, nos associations et nos institutions vont devoir répondre à des demandes grandissantes, sans avoir les moyens adéquats pour y répondre. En ce sens, les services et couvertures d'assurances offerts par l'ASEQ et la formule d'adhésion automatique (opt-out) nous semblent une solution alternative très efficace

---

<sup>9</sup> Rapport de recherche ECOBES

<sup>10</sup> <https://www.researeussitemontreal.ca/enquete-les-el-et-le-travail/>

<sup>11</sup> [PIECES\\_Rapport-complet\\_Bergeronal-octobre-2020.pdf](https://chairevssmes.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/124/PIECES_Rapport-complet_Bergeronal-octobre-2020.pdf) : p. 47 ([https://chairevssmes.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/124/PIECES\\_Rapport-complet\\_Bergeronal-octobre-2020.pdf](https://chairevssmes.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/124/PIECES_Rapport-complet_Bergeronal-octobre-2020.pdf))

pour répondre aux besoins grandissants de notre population étudiante.

Une réglementation de l'AMF permettrait à ces étudiants.es de continuer de s'approprier leurs couvertures d'assurances, en ayant toujours la possibilité d'exprimer démocratiquement, tout en ayant un impact sur leurs bonifications.

Nous espérons que l'opinion des membres de l'association générale étudiante du Collège Ahuntsic (AGECA), le plus gros cégep francophone de l'île de Montréal puisse être écoutée par l'autorité des marchés financiers (AMF).